

## PROCÈS-VERBAL

### COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

11<sup>e</sup> séance – 19 octobre 2023 – 15 h 11 à 18 h 38  
Salle Mont-Bleu 1<sup>er</sup> étage, Maison du citoyen / Vidéoconférence

#### PRÉSENCES :

##### Membres

Marc Bureau - président – Conseiller, district du Parc-de-la-Montagne-Saint-Raymond  
Anik Des Marais - vice-présidente – Conseillère - district de Mitigomijokan  
Jean Lessard – Conseiller - district de la Rivière-Blanche  
Claude Fortin – Organisme - Action Climat Outaouais  
Inès Bosse-Thompson – Citoyenne  
Mathieu Charron – Citoyen  
Lise Filiatrault – Citoyenne  
Benoit Delage – Organisme, environnement

##### Secrétaire

Anick Fortin – Coordonnatrice, comités et commissions – Direction générale

##### Ressources internes

Frédéric Vandal – Directeur – Transition écologique  
Catherine Marchand – Directrice générale adjointe – Développement durable  
Véronique Leduc – Adjointe administrative, comités et commissions – Direction générale

##### Citoyens

Jean-Marc Emery

#### ABSENCE :

Jessy Desjardins – Organisme, communauté économique

---

#### 1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

Le président constate le quorum et ouvre la séance à 15 h 11.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé de devancer la présentation traitant du plan climat (point 7) avant celle sur la Charte de la biodiversité (point 6).

Il est suggéré d'ajouter une séance pour la présentation de la Charte de la biodiversité. Le président mentionne que cette demande pourra être discutée au point varia advenant que la présentation soit reportée. Il est mentionné qu'une présentation sera faite au conseil municipal dans le cadre de l'étude du budget, prévue dans la semaine du 30 octobre, et qu'une recommandation de la Commission sur les orientations, les objectifs et les actions de la Charte de la biodiversité et de son plan d'action 2024-2028 serait préférable.

*Il est proposé par Claude Fortin*

*Appuyé par Jean Lessard*

*Et résolu que cette Commission adopte l'ordre du jour de la présente séance avec les modifications mentionnées ci-dessus.*

*Adoptée*

### 3. Dépôt et suivi des procès-verbaux des séances publiques du 25 mai et 22 septembre 2023

Les suivis sont prévus à l'ordre du jour.

Les membres rappellent que les documents qui ont été acheminés n'ont pas respecté le délai d'une semaine, et qu'ils les ont reçus trop tard. Les procès-verbaux de la séance du mois de mai et du mois de septembre ne leur ont pas encore été transmis. Il est mentionné que cette situation ne permet pas aux membres de se préparer adéquatement aux séances.

### 4. Période de questions du public

Jean-Marc Emery réitère l'importance de reconnaître les oiseaux comme alliés dans les efforts pour protéger la biodiversité et espère que la Charte de la biodiversité en tiendra compte. Il remercie et félicite la Ville pour les campagnes *Vendredis pour l'avenir* et *À l'extérieur, Minou doit être en laisse*. Il demande ce que la Ville peut faire pour protéger les oiseaux tués par un chat ou une collision contre une fenêtre, comme ceux retrouvés sous les fenêtres du Centre sportif et du Centre Slush Puppie.

*Lise Filiatrault se joint à la rencontre à 15 h 24.*

Aucune question n'est adressée. Le président remercie Jean-Marc Emery pour son implication au Club des ornithologues de l'Outaouais.

Le président fait la lecture de la demande suivante, reçue par courriel, provenant de Gabrielle Garneau :

*Depuis son adhésion à l'Engagement de Montréal pour protéger la biodiversité il y a presque un an, qu'a fait Gatineau en vue de « réaliser 15 actions concrètes afin de poursuivre et accélérer [ses] efforts dans la préservation des écosystèmes »? Gatineau a-t-elle pris des mesures concrètes pour accroître la proportion de son territoire consacré aux aires protégées?*

*À titre d'exemple, en juin dernier, Sherbrooke a adopté un règlement de contrôle intérimaire pour la conservation des milieux naturels répertoriés dans son ambitieux Plan nature. Ce plan comporte des cibles précises pour conserver différents types de milieux naturels et assurer leur connectivité. Fait important, ces objectifs de conservation sont accompagnés de plans d'action et d'échéanciers.*

*Gatineau ne pourrait-elle pas s'inspirer de ce modèle ambitieux dans son plan d'action de la biodiversité ou encore profiter des études de caractérisation sur son territoire pour se doter d'un plan nature?*

Il est répondu que la Ville de Gatineau n'a pas de Plan nature. Cependant, l'application du Schéma d'aménagement et de développement de la Ville ainsi que le Plan de gestion des milieux naturels prévoit des mesures spécifiques pour la protection du milieu naturel, tels les boisés, les milieux humides et hydriques. Il est ajouté que des démarches sont en cours avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs afin d'évaluer la possibilité d'offrir une protection additionnelle pour la rainette faux-grillon de l'Ouest. À titre d'exemple, un règlement de contrôle intérimaire pourrait être adopté par le conseil municipal. La future Charte de la biodiversité et le plan d'action, s'y rattachant, prévoient également des mesures pour évaluer et protéger le milieu naturel.

### 5. Points d'information :

#### 5.1 Démarche : Bilan et Plan de travail de la Commission

Il est mentionné que ce sujet sera discuté à la séance du 7 décembre 2023 et que l'adoption des plans de travail 2024-2025 des comités et commissions est prévue en mars 2024.

Les membres sont invités à faire part de sujets qu'ils souhaiteraient inclure dans le plan de travail de la Commission.

## **5.2 Travaux de la Chaire de recherche-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi**

Considérant que l'ordre du jour est chargé, les membres sont informés que les travaux se poursuivent et que ce sujet, inclus dans le plan de travail de la Commission, sera présenté lors d'une prochaine séance.

## **6. Recommandation de la séance du 22 septembre 2023 : Cadre réglementaire sur les pesticides à usage esthétique**

*Ce point a été traité après le point 7 de l'ordre du jour.*

En suivi à la séance du 22 septembre 2023, les membres ont reçu par courriel la proposition suivante des recommandations pour commentaires et validation.

La Commission de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques recommande au conseil municipal :

- d'adopter le cadre réglementaire pour la gestion des pesticides à usage esthétique sur le territoire de Gatineau avec les modifications suivantes :
  - Interdiction de l'usage du glyphosate sur tout le territoire de la ville de Gatineau, incluant les terrains de golf, sauf sous émission d'un permis temporaire pour des cas particuliers;
  - Obligation pour les propriétaires de terrains de golf d'adhérer et de respecter la certification Audubon;
  - Évaluer le cadre réglementaire en fonction d'une liste blanche et non en fonction des annexes du code de gestion des pesticides, soit l'annexe 1 : ingrédients actifs interdits et l'annexe 2 : ingrédients actifs autorisés;
  - Ajouter des restrictions quant à l'utilisation des biopesticides.

Le président fait la lecture d'une proposition de recommandations modifiées à la suite d'une discussion entre les membres élus de la Commission :

- Interdiction de l'épandage et de la vente du glyphosate sur tout le territoire de la ville de Gatineau;
- Obligation pour les propriétaires de terrains de golf d'avoir complété la certification Audubon pour la saison 2026;
- Appliquer le Code de gestion des pesticides en fonction de l'annexe 2 : ingrédients actifs autorisés;
- Développer une campagne de communication et de sensibilisation.

Les membres s'entendent pour dire qu'il est difficile de se rappeler des discussions de la dernière séance et de ce qui a été convenu sans avoir reçu le procès-verbal.

À la suite de la nouvelle proposition de recommandations en lien avec l'interdiction de la vente du glyphosate, les membres avaient statué, à la séance du 22 septembre 2023, de ne pas l'interdire, car cela ne réglerait pas le problème puisque le produit serait tout de même disponible. La décision est donc maintenue. Il est également convenu de maintenir l'annexe 2 des ingrédients actifs autorisés, car celle-ci correspond à la liste blanche, tel que souhaité par les membres.

En somme, les membres s'entendent pour émettre les recommandations suivantes :

La Commission de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques recommande au conseil municipal :

### **CELCC-2023-03**

- d'adopter le cadre réglementaire pour la gestion des pesticides à usage esthétique sur le territoire de Gatineau avec les modifications suivantes :

- Interdiction de l'usage du glyphosate sur tout le territoire de la ville de Gatineau, incluant les terrains de golf, sauf sous émission d'un permis temporaire pour des cas particuliers;
- Obligation pour les propriétaires de terrains de golf d'avoir complété la certification Audubon pour la saison 2026;
- Appliquer le Code de gestion des pesticides en fonction de l'annexe 2 : ingrédients actifs autorisés;
- Développer une campagne de communication et de sensibilisation.

*Il est proposé par Mathieu Charron  
Appuyé par Anik Des Marais*

*Adoptée*

## **7. Présentation : Bilan du plan climat de la Ville de Gatineau**

*Ce point est présenté après le point 5 de l'ordre du jour.*

Il est mentionné que le bilan du plan climat sera présenté au conseil municipal lors de l'étude du budget.

Les membres sont saisis de l'historique du plan adopté par le conseil municipal en octobre 2021. Un rappel des objectifs et des priorités du plan sont exposés. Les mesures prioritaires réalisées, en cours de réalisation et à venir, sont présentées ainsi que les projets prévus en 2023-2024.

*Mathieu Charron se joint à la rencontre à 15 h 43.*

### Les membres émettent les commentaires suivants :

Les ajustements apportés à la présentation déposée aux membres à la suite de certains commentaires émis à la séance du 29 septembre dernier permettent d'avoir un meilleur portrait du bilan des actions.

L'engagement et la contribution de plusieurs acteurs dans la mise en œuvre et la coordination des actions du plan permettent de constater l'importance du rôle du Service de la transition écologique en lien avec la gouvernance.

Il est suggéré d'informer et de sensibiliser la population sur les actions visées dans le plan climat et de réfléchir à la mobilisation des citoyens en les impliquant davantage. Les moyens de communication doivent s'assurer de rejoindre également le milieu des entreprises ainsi que les jeunes qui sont plus difficiles à rejoindre. Il est ajouté que le rôle de la Ville est essentiel pour favoriser la mobilisation et l'implication de la population.

L'électrification des transports ne devrait pas être la seule priorité. Des défis liés au mode de déplacement exigent un changement de culture. Il est suggéré de miser également sur la réduction de l'utilisation des véhicules, car l'électrification des transports ne sera pas suffisante. Il est proposé d'ajouter ce point au varia à une prochaine séance afin de discuter de la pertinence de faire un retour à la Commission sur la présentation faite au conseil municipal par Hydro-Québec.

Il est proposé de réfléchir à des actions pour la décarbonation du bâtiment.

Il est mentionné que ce bilan permet de constater que beaucoup de travail a été réalisé depuis l'adoption du plan. Les membres auraient souhaité que les actions proposées soient inscrites dans une vision à plus long terme et de quelle façon les mesures prévues permettraient d'atteindre une diminution de 35 % en 2030 des gaz à effet de serre.

### Les membres émettent les questions suivantes :

Quels sont les outils mis en place pour s'assurer que le Service de la transition écologique puisse assurer le suivi des actions inscrites dans le plan?

Il est répondu que le Service de la transition écologique relève de la Direction générale adjointe du Développement durable qui regroupe plusieurs autres services impliqués dans le plan, ce qui favorise le travail de transversalité.

Le bilan peut-il inclure des informations sur où la Ville se situe par rapport à l'objectif visé et à quel moment les actions sont prévues dans la réalisation du plan climat prévu pour les 5 prochaines années?

Il est répondu que le plan doit être évolutif et que les actions devront probablement être ajustées en fonction des opportunités. Il est également mentionné qu'il est difficile de changer les décisions prises dans le passé, tel que l'aménagement du territoire lié au déplacement. Il est important de miser sur les changements de comportements et d'habitudes de vie d'une population. Les impacts sur le futur se feront en gérant ce qui est existant.

Des questions sont posées sur les ressources existantes et celles nécessaires pour la mise en œuvre du plan?

Il est répondu qu'une présentation dans le cadre de l'étude du budget est prévue le 30 octobre pour la mise en œuvre du plan.

*Pause de 17 h 39 à 17 h 58*

*Une discussion a lieu sur comment revoir le fonctionnement de la Commission puisque les délais sont trop serrés et les ordres du jour des séances sont trop chargés.*

#### **8. Présentation : Charte de la biodiversité de la Ville de Gatineau**

Par manque de temps, le point est remis à la prochaine rencontre. Les membres sont donc invités à faire part de leurs questions et commentaires par courriel avant la présentation au conseil municipal prévue le 2 novembre prochain. L'objectif n'est pas d'adopter la Charte de la biodiversité, mais d'obtenir un budget pour les dépenses liées aux actions 2024 du plan.

#### **9. Varia**

Aucun point n'est ajouté.

#### **10. Prochaine séance : 7 décembre 2023**

#### **11. Levée de la séance**

*Il est proposé par Benoit Delage*



*Appuyé par Anik Des Marais*

*Et résolu que cette Commission accepte de lever la séance à 18 h 38.*

*Adoptée*

**DISTRIBUTION :**

Aux membres de la présente Commission, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et à la Greffière

	
PRÉSIDENT MARC BUREAU	SECRÉTAIRE ANICK FORTIN